



À PROPOS DU PROCESSUS DE SÉLECTION ANNUEL POUR L'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE DOCTORATS CLINIQUES EN PSYCHOLOGIE

GUIDE À L'INTENTION DES PERSONNES CANDIDATES ET DES ÉVALUATEUR-RICE-S

Des réponses à vos questions les plus courantes



DOCUMENT ÉLABORÉ PAR LE CPCS EN PSYCHOLOGIE

PROCESSUS D'ADMISSION 2024 – Version révisée

TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs de ce document.....	3
2. Programmes cliniques aux doctorats en psychologie de l'UQTR.....	3
3. Principe général du processus de sélection : un concours	3
4. Précisions sur les éléments faisant l'objet de l'évaluation	4
4.1 Moyenne académique, résultat des dernières années	7
4.2 Relation d'aide et bénévolat, résultat des dernières années.....	7
4.3 Expérience de recherche, d'assistantat et d'enseignement, résultat des dernières années	7
4.4 Curriculum vitæ, résultat des dernières années	8
4.5 Entrevue, résultat aux deux derniers concours.....	8
4.6 Universités de provenance des personnes candidates pour les dernières années.....	8
5. Précisions sur le processus d'évaluation des dossiers et le cheminement des dossiers jusqu'aux entrevues.....	9
6. Modalités de traitement des dossiers, accès et transmission des informations sur les personnes candidates et leurs dossiers.....	10
7. Processus de rétroaction aux personnes candidates	11
7.1 Niveau de détail de l'information transmise aux personnes candidates	11
7.2 Délai de réponse aux personnes candidates.....	13
7.3 Interactions entre les personnes candidates et leur superviseur-e potentiel-le au Département de psychologie de l'UQTR	13
8. Des réponses à vos questions les plus fréquemment posées.....	13

1. OBJECTIFS DE CE DOCUMENT

L'objectif de ce document vise à clarifier plusieurs questions récurrentes des étudiant·e·s et personnes candidates aux programmes de doctorats cliniques en psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) qui nous ont été adressés au cours des dernières années. Le guide s'adresse également aux personnes qui prennent part au processus d'évaluation et aux professeur·e·s qui veulent diriger des étudiant·e·s aux doctorats cliniques. Les réponses à vos questions sur le processus de sélection aux doctorats cliniques dans notre département se retrouvent probablement dans ce document. Il complète les informations du site du CPCS en psychologie à l'intention des personnes candidates aux doctorats cliniques (ex. : informations essentielles et pièces à joindre au dossier).

2. PROGRAMMES CLINIQUES AUX DOCTORATS EN PSYCHOLOGIE DE L'UQTR

Le Département de psychologie de l'UQTR offre deux programmes cliniques de formation doctorale en psychologie :

Nom du programme et lien vers sa description	Numéro	Grade décerné	Contingentement annuel
Doctorat continuum d'études en psychologie (profil Intervention) https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/apex/f?p=106:10:::10:P10_CD_PGM,P10_RECH_CRITERE,P10_RECH_VALEUR,P10_RECH_DESC:2110,P2_CD_NIVEAU,DOCT,%5CDoctorats%5C	2110	Docteur·e en psychologie (D.Ps.)	38 étudiant·e·s
Doctorat continuum d'études en psychologie (profil Intervention et recherche) https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/apex/f?p=106:10:::10:P10_CD_PGM,P10_RECH_CRITERE,P10_RECH_VALEUR,P10_RECH_DESC:2121,P2_CD_NIVEAU,DOCT,%5CDoctorats%5C	2121	Philosophiae doctor (Ph.D.)	Maximum de 10 personnes parmi celles admises au programme 2110

3. PRINCIPE GÉNÉRAL DU PROCESSUS DE SÉLECTION : UN CONCOURS

Les programmes de doctorats cliniques en psychologie à l'UQTR sont contingentés et nous oblige à suivre un processus de sélection rigoureux. Cette démarche est rendue nécessaire étant donné le nombre de candidature élevé comparativement au nombre de places disponibles. Le contingentement est établi en fonction des ressources d'encadrement disponibles aux cycles supérieurs. Les dossiers sont classés en fonction de leur mérite relatif les uns par rapport aux autres. Le classement est donc influencé par la force de l'ensemble des dossiers soumis. Ceci va varier d'un concours à l'autre, raison pour laquelle les scores minimaux pour recevoir une offre d'admission fluctuent à chaque concours.

L'ensemble des professeur·e·s membres de l'Assemblée département en psychologie participe au processus de sélection. Des chargé·e·s de cours, des psychologues clinicien·ne·s et des étudiant·e·s aux doctorats cliniques avancés dans leur cheminement académique prennent également part au processus.

4. LES ÉLÉMENTS FAISANT L'OBJET DE L'ÉVALUATION

Le site du CPCS en psychologie détaille les informations essentielles sur le dossier de candidature (www.uqtr.ca/psychologie ⇒ Programmes d'études ⇒ Études supérieures ⇒ *Cliquer sur 2110 ou 2121* ⇒ Demande d'admission ⇒ **Informations essentielles**). Le présent document ne détaille donc pas l'information déjà présente dans le document sur les informations essentielles concernant le processus de mise en rang des dossiers.

Une question additionnelle cible les personnes candidates au programme 2121 (profil Intervention et recherche) et est reliée au projet de recherche propre au programme 2121. L'offre d'admission au programme 2121 repose sur le fait d'être préalablement admissible au programme 2110. Les personnes candidates au programme 2121 dont les dossiers se positionnent parmi les 38 meilleurs selon les critères du programme 2110 voient ensuite leurs dossiers classés de manière comparative entre personnes candidates au 2121. Ceci est réalisé en utilisant une pondération 50-50 sur les deux éléments a) et b) suivants : a) score selon les critères d'admission au 2110 pondéré sur 50% et b) somme des scores de la cotation à l'Annexe 5 et à la question de l'entrevue touchant à l'aspect recherche du 2121, pondérée sur 50%. L'addition des deux pourcentages permet de classer les personnes candidates au programme 2121 et de proposer une offre d'admission jusqu'aux dix meilleurs de ces personnes qui font partie des personnes candidates admissibles au programme 2110. Il est à noter que certaines années, ce sont moins de dix-personnes candidates qui reçoivent une offre d'admission au programme 2121, puisque ces personnes doivent nécessairement se situer parmi les 38 admises sur la base des critères du programme 2110.

Si vous provenez d'un département de l'UQTR autre que celui de psychologie, vous devez obligatoirement être associé à une codirection provenant du département de psychologie (pourcentage minimal de 25%). De plus, la possibilité d'agir en tant que direction principale sera déterminée après l'ordonnancement final des personnes candidates

Pour le programme 2110, la grille de cotation suivante est utilisée :

Critères	Pondération	2110																																																										
Dossier académique	MOYENNE CUMULATIVE AU BACCALAURÉAT	/40																																																										
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>3,50 = 1,00</td> <td>3,60 = 9,60</td> <td>3,70 = 18,20</td> </tr> <tr> <td>3,51 = 1,86</td> <td>3,61 = 10,46</td> <td>3,71 = 19,06</td> </tr> <tr> <td>3,52 = 2,72</td> <td>3,62 = 11,32</td> <td>3,72 = 19,92</td> </tr> <tr> <td>3,53 = 3,58</td> <td>3,63 = 12,18</td> <td>3,73 = 20,78</td> </tr> <tr> <td>3,54 = 4,44</td> <td>3,64 = 13,04</td> <td>3,74 = 21,64</td> </tr> <tr> <td>3,55 = 5,30</td> <td>3,65 = 13,90</td> <td>3,75 = 22,50</td> </tr> <tr> <td>3,56 = 6,16</td> <td>3,66 = 14,76</td> <td>3,76 = 23,36</td> </tr> <tr> <td>3,57 = 7,02</td> <td>3,67 = 15,62</td> <td>3,77 = 24,22</td> </tr> <tr> <td>3,58 = 7,88</td> <td>3,68 = 16,48</td> <td>3,78 = 25,08</td> </tr> <tr> <td>3,59 = 8,74</td> <td>3,69 = 17,34</td> <td>3,79 = 25,94</td> </tr> <tr> <td>3,80 = 26,80</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,81 = 27,66</td> <td>3,90 = 35,40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,82 = 28,52</td> <td>3,91 = 36,26</td> <td>3,95 et plus = 40</td> </tr> <tr> <td>3,83 = 29,38</td> <td>3,92 = 37,12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,84 = 30,24</td> <td>3,93 = 37,98</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,85 = 31,10</td> <td>3,94 = 38,84</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,86 = 31,96</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,87 = 32,82</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,88 = 33,68</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,89 = 34,54</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		3,50 = 1,00	3,60 = 9,60	3,70 = 18,20	3,51 = 1,86	3,61 = 10,46	3,71 = 19,06	3,52 = 2,72	3,62 = 11,32	3,72 = 19,92	3,53 = 3,58	3,63 = 12,18	3,73 = 20,78	3,54 = 4,44	3,64 = 13,04	3,74 = 21,64	3,55 = 5,30	3,65 = 13,90	3,75 = 22,50	3,56 = 6,16	3,66 = 14,76	3,76 = 23,36	3,57 = 7,02	3,67 = 15,62	3,77 = 24,22	3,58 = 7,88	3,68 = 16,48	3,78 = 25,08	3,59 = 8,74	3,69 = 17,34	3,79 = 25,94	3,80 = 26,80			3,81 = 27,66	3,90 = 35,40		3,82 = 28,52	3,91 = 36,26	3,95 et plus = 40	3,83 = 29,38	3,92 = 37,12		3,84 = 30,24	3,93 = 37,98		3,85 = 31,10	3,94 = 38,84		3,86 = 31,96			3,87 = 32,82			3,88 = 33,68			3,89 = 34,54
3,50 = 1,00	3,60 = 9,60	3,70 = 18,20																																																										
3,51 = 1,86	3,61 = 10,46	3,71 = 19,06																																																										
3,52 = 2,72	3,62 = 11,32	3,72 = 19,92																																																										
3,53 = 3,58	3,63 = 12,18	3,73 = 20,78																																																										
3,54 = 4,44	3,64 = 13,04	3,74 = 21,64																																																										
3,55 = 5,30	3,65 = 13,90	3,75 = 22,50																																																										
3,56 = 6,16	3,66 = 14,76	3,76 = 23,36																																																										
3,57 = 7,02	3,67 = 15,62	3,77 = 24,22																																																										
3,58 = 7,88	3,68 = 16,48	3,78 = 25,08																																																										
3,59 = 8,74	3,69 = 17,34	3,79 = 25,94																																																										
3,80 = 26,80																																																												
3,81 = 27,66	3,90 = 35,40																																																											
3,82 = 28,52	3,91 = 36,26	3,95 et plus = 40																																																										
3,83 = 29,38	3,92 = 37,12																																																											
3,84 = 30,24	3,93 = 37,98																																																											
3,85 = 31,10	3,94 = 38,84																																																											
3,86 = 31,96																																																												
3,87 = 32,82																																																												
3,88 = 33,68																																																												
3,89 = 34,54																																																												
Expériences en relation d'aide (Annexe 2)	<p>➤ Description des expériences de relation d'aide dans le cadre d'un cours ou d'un travail rémunéré ou bénévole. Description des tâches, types de milieux, apprentissages, implication continue, variété des expériences.</p> <p><u>Critères</u> : Qualité et pertinence des expériences (et non la quantité), des tâches et des implications en lien avec la psychologie et analyse synthèse.</p>	/15																																																										
Expériences de recherche, d'assistantat de recherche ou d'enseignement (Annexes 3 et 4)	<p>➤ Description et type d'expérience. Diversité des fonctions, ampleur du travail accompli, participation ou présentation à des congrès/colloques, participation à des articles scientifiques, activités de recherche dirigées en psychologie, etc.</p> <p><u>Critères</u> : Diversité et pertinence des expériences, des tâches et implications en lien avec la recherche en psychologie et analyse synthèse.</p>	/10																																																										
Curriculum vitae	<p>➤ Faire ressortir toute information additionnelle dont vous aimeriez que le comité d'évaluation de votre dossier tienne compte (ex. : bourses, autres formations, implications sociales ou communautaires, bénévolat, implication dans des comités universitaires, expériences interculturelles, bilinguisme, etc.).</p>	/10																																																										
SOUS-TOTAL :		/75																																																										
Entrevue	<i>Les personnes candidates sélectionnées seront appelées pour une entrevue</i>	/25																																																										
TOTAL :		/100																																																										

Pour le programme 2121, c'est la grille de cotation suivante qui est utilisée :

Critères	Pondération	2121																																																										
Dossier académique	MOYENNE CUMULATIVE AU BACCALAURÉAT	/40																																																										
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>3,50 = 1,00</td> <td>3,60 = 9,60</td> <td>3,70 = 18,20</td> </tr> <tr> <td>3,51 = 1,86</td> <td>3,61 = 10,46</td> <td>3,71 = 19,06</td> </tr> <tr> <td>3,52 = 2,72</td> <td>3,62 = 11,32</td> <td>3,72 = 19,92</td> </tr> <tr> <td>3,53 = 3,58</td> <td>3,63 = 12,18</td> <td>3,73 = 20,78</td> </tr> <tr> <td>3,54 = 4,44</td> <td>3,64 = 13,04</td> <td>3,74 = 21,64</td> </tr> <tr> <td>3,55 = 5,30</td> <td>3,65 = 13,90</td> <td>3,75 = 22,50</td> </tr> <tr> <td>3,56 = 6,16</td> <td>3,66 = 14,76</td> <td>3,76 = 23,36</td> </tr> <tr> <td>3,57 = 7,02</td> <td>3,67 = 15,62</td> <td>3,77 = 24,22</td> </tr> <tr> <td>3,58 = 7,88</td> <td>3,68 = 16,48</td> <td>3,78 = 25,08</td> </tr> <tr> <td>3,59 = 8,74</td> <td>3,69 = 17,34</td> <td>3,79 = 25,94</td> </tr> <tr> <td>3,80 = 26,80</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,81 = 27,66</td> <td>3,90 = 35,40</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,82 = 28,52</td> <td>3,91 = 36,26</td> <td>3,95 et plus = 40</td> </tr> <tr> <td>3,83 = 29,38</td> <td>3,92 = 37,12</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,84 = 30,24</td> <td>3,93 = 37,98</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,85 = 31,10</td> <td>3,94 = 38,84</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,86 = 31,96</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,87 = 32,82</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,88 = 33,68</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,89 = 34,54</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		3,50 = 1,00	3,60 = 9,60	3,70 = 18,20	3,51 = 1,86	3,61 = 10,46	3,71 = 19,06	3,52 = 2,72	3,62 = 11,32	3,72 = 19,92	3,53 = 3,58	3,63 = 12,18	3,73 = 20,78	3,54 = 4,44	3,64 = 13,04	3,74 = 21,64	3,55 = 5,30	3,65 = 13,90	3,75 = 22,50	3,56 = 6,16	3,66 = 14,76	3,76 = 23,36	3,57 = 7,02	3,67 = 15,62	3,77 = 24,22	3,58 = 7,88	3,68 = 16,48	3,78 = 25,08	3,59 = 8,74	3,69 = 17,34	3,79 = 25,94	3,80 = 26,80			3,81 = 27,66	3,90 = 35,40		3,82 = 28,52	3,91 = 36,26	3,95 et plus = 40	3,83 = 29,38	3,92 = 37,12		3,84 = 30,24	3,93 = 37,98		3,85 = 31,10	3,94 = 38,84		3,86 = 31,96			3,87 = 32,82			3,88 = 33,68			3,89 = 34,54
3,50 = 1,00	3,60 = 9,60	3,70 = 18,20																																																										
3,51 = 1,86	3,61 = 10,46	3,71 = 19,06																																																										
3,52 = 2,72	3,62 = 11,32	3,72 = 19,92																																																										
3,53 = 3,58	3,63 = 12,18	3,73 = 20,78																																																										
3,54 = 4,44	3,64 = 13,04	3,74 = 21,64																																																										
3,55 = 5,30	3,65 = 13,90	3,75 = 22,50																																																										
3,56 = 6,16	3,66 = 14,76	3,76 = 23,36																																																										
3,57 = 7,02	3,67 = 15,62	3,77 = 24,22																																																										
3,58 = 7,88	3,68 = 16,48	3,78 = 25,08																																																										
3,59 = 8,74	3,69 = 17,34	3,79 = 25,94																																																										
3,80 = 26,80																																																												
3,81 = 27,66	3,90 = 35,40																																																											
3,82 = 28,52	3,91 = 36,26	3,95 et plus = 40																																																										
3,83 = 29,38	3,92 = 37,12																																																											
3,84 = 30,24	3,93 = 37,98																																																											
3,85 = 31,10	3,94 = 38,84																																																											
3,86 = 31,96																																																												
3,87 = 32,82																																																												
3,88 = 33,68																																																												
3,89 = 34,54																																																												
Expériences en relation d'aide (Annexe 2)	<p>➤ Description des expériences de relation d'aide dans le cadre de practicum dans les cours ou dans le cadre d'un travail rémunéré ou bénévole. Description des tâches, types de milieux, apprentissages, implication continue, variété des expériences.</p> <p><u>Critères</u> : Qualité et pertinence des expériences (et non la quantité), des tâches et des implications en lien avec la psychologie et analyse synthèse.</p>	/15																																																										
Expériences de recherche, d'assistantat de recherche ou d'enseignement (Annexes 3, 4)	<p>➤ Description et type d'expérience. Diversité des fonctions, ampleur du travail accompli, participation ou présentation à des congrès/colloques, participation à des articles scientifiques, activités de recherche dirigées en psychologie, etc.</p> <p><u>Critères</u> : Diversité et pertinence des expériences, des tâches et implications en lien avec la recherche en psychologie et analyse synthèse.</p>	/10																																																										
Curriculum vitae	<p>➤ Faire ressortir toute information additionnelle dont vous aimeriez que le comité d'évaluation de votre dossier tienne compte (ex. : bourses, autres formations, implications sociales ou communautaires, bénévolat, implication dans des comités universitaires, expériences interculturelles, bilinguisme, etc.).</p>	/10																																																										
SOUS-TOTAL:		/75																																																										
Entrevue	<i>Les personnes candidates sélectionnées seront appelées pour une entrevue</i>	/25																																																										
Description du projet de recherche (Annexe 5)	<p>➤ Description du projet de recherche que vous désirez réaliser dans le cadre de votre thèse. Spécifiez vos questions et objectifs de recherche, leur pertinence sociale et scientifique et, brièvement, la méthodologie envisagée pour réaliser le projet.</p> <p><u>Critères</u> : clarté et articulation des idées, cohérence du style, qualité de la réflexion sur la pertinence sociale et scientifique du projet.</p>	/10																																																										
TOTAL :		/110																																																										

4.1 MOYENNE ACADÉMIQUE, RÉSULTAT DES DERNIÈRES ANNÉES

Pour la définition des différents critères, veuillez-vous référer au document sur les Informations essentielles concernant les demandes d'admission sur le portail du CPCS.

Année	Moyenne minimale d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission après l'évaluation initiale au printemps	Moyenne minimale d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission une fois le processus finalisé au complet , à la fin de l'été (position de la dernière personne admise sur la liste d'attente) ^a
2023	3,86	3,94 (13 ^e sur la liste d'attente)
2022	3,92	3,88 (20 ^e sur la liste d'attente)
2021	3,87	3,84 (17 ^e sur la liste d'attente) ^b
2020	3,85	3,85 (14 ^e sur la liste d'attente)
2019	3,86	3,86 (22 ^e sur la liste d'attente)

Notes. Score maximal de 40 points pour cet élément.

^a La moyenne indiquée n'est pas forcément celle de la dernière personne acceptée sur la liste d'attente.

^b Information datée du 14 septembre 2021.

4.2 RELATION D'AIDE ET BÉNÉVOLAT, RÉSULTAT DES DERNIÈRES ANNÉES

Année	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission après l'évaluation initiale au printemps (% du score maximal)	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission une fois le processus finalisé au complet , à la fin de l'été (% du score maximal)
2023	8,75 (58%)	8,75 (58%)
2022	10 (67%)	10 (67%)
2021	8,5 (57%)	8,5 (57%)
2020	10,75 (72%)	9,5 (63%)
2019	7,65 (51%)	5,45 (36%)

Note. Score maximal de 15 points pour cet élément.

4.3 EXPÉRIENCE DE RECHERCHE, D'ASSISTANAT ET D'ENSEIGNEMENT, RÉSULTAT DES DERNIÈRES ANNÉES

Année	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission après l'évaluation initiale au printemps (% du score maximal)	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission une fois le processus finalisé au complet , à la fin de l'été (% du score maximal)
2023	6,63 (66%)	6,63 (66%)
2022	5,25 (53%)	5,25 (53%)
2021	6,5 (65%)	4,5 (45%)
2020	5,75 (58%)	5,75 (58%)
2019	5,5 (55%)	5,5 (55%)

Note. Score maximal de 10 points pour cet élément.

4.4 CURRICULUM VITÆ, RÉSULTAT DES DERNIÈRES ANNÉES

Année	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission après l'évaluation initiale au printemps	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission une fois le processus finalisé au complet , à la fin de l'été
	(% du score maximal)	(% du score maximal)
2023	5 (50%)	5 (50%)
2022	6 (60%)	6 (60%)
2021	7 (70%)	6 (60%)
2020	7,75 (78%)	6,5 (65%)
2019	7,5 (75%)	6 (60%)

Note. Score maximal de 10 points pour cet élément.

4.5 ENTREVUE, RÉSULTAT AUX TROIS DERNIERS CONCOURS

Les entrevues visent à évaluer les personnes candidates qui manifestent les caractéristiques attendues dans nos programmes cliniques en psychologie à l'UQTR. Ceci concerne entre autres, les habiletés et attributs personnels, ainsi que les compétences des personnes candidates. Comme l'évaluation est spécifique aux attentes liées aux programmes cliniques de notre département, il est inopportun de comparer votre performance en entrevue à l'UQTR à celle d'une autre université.

Année	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission après l'évaluation initiale au printemps	Score minimal d'une personne candidate qui a reçu une offre d'admission une fois le processus finalisé au complet , à la fin de l'été
	(% du score maximal)	(% du score maximal)
2023	17,92 (71%)	10,58 (42%)
2022	16,38 (66%)	15 (60%)
2021	13,5 (54%)	13 (52%)

Note. Score maximal de 25 points pour cet élément, soit 5 points pour les habiletés de communication, 15 points pour les habiletés relationnelles et 5 points pour la capacité de réflexion.

4.6 UNIVERSITÉS DE PROVENANCE DES PERSONNES CANDIDATES POUR LES DERNIÈRES ANNÉES

Offres d'admission aux doctorats cliniques effectuées aux personnes candidates au printemps (à la fin du processus de cotation)

	UQTR	UdeM	Sherb	Laval	UQAC	UQAM	McGill	Bishop	Conc	Aut	Total
2023	15	9	1	6	0	2	0	0	0	2	35
%	43%	26%	3%	17%	0%	6%	0%	0%	0%	6%	
2022	10	11	2	5	2	0	1	1	0	3	35
%	29%	31%	6%	14%	6%	0%	3%	3%	0%	9%	*
2021	13	10	5	2	2	1	1	1	0	0	35
%	37%	29%	14%	6%	6%	3%	3%	3%	0%	0%	*
2020	9	12	3	8	2	0	0	0	1	0	35
%	26%	34%	9%	23%	6%	0%	0%	0%	3%	0%	*

Note. * Le total peut différer de 100% pour des raisons d'arrondi.

Étudiant-e-s inscrit-e-s aux doctorats cliniques en psychologie à l'UQTR à la mi-septembre parmi celles et ceux ayant effectué le processus d'admission

	UQTR	UdeM	Sherb	Laval	UQAC	UQAM	UMcGill	Bishop	Conc	Aut	Total
2023	17	10	1	2	0	2	1	0	0	2	35
%	49%	29%	3%	6%	0%	6%	3%	0%	0%	6%	
2022	14	9	1	6	1	1	0	1	0	2	35
%	40%	26%	3%	17%	3%	3%	0%	3%	0%	6%	*
2021	19	4	4	2	2	3	0	1	0	0	35
%	54%	11%	11%	6%	6%	9%	0%	3%	0%	0%	*
2020	13	15	2	1	1	1	1	0	1	0	35
%	37%	43%	6%	3%	3%	3%	3%	0%	3%	0%	*

Note. * Le total peut différer de 100% pour des raisons d'arrondi.

Abréviations : UQTR = Université du Québec à Trois-Rivières; UdeM = Université de Montréal; Sherb = Université de Sherbrooke; Laval = Université Laval; UQAC = Université du Québec à Chicoutimi; UQAM = Université du Québec à Montréal; McGill = Université McGill; Bishop = Université Bishop; Conc = Université Concordia; Aut = Autre.

5. PRÉCISIONS SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DOSSIERS ET LE CHEMINEMENT DES DOSSIERS JUSQU'AUX ENTREVUES

Aucun dossier d'admission incomplet ou soumis après la date limite ne sera traité. Les demandes d'admission peuvent être complétées via l'adresse : <https://www.uqtr.ca/admission>. De plus, le site du Comité de programmes de cycles supérieurs en psychologie détaille les différentes pièces qui doivent être jointes au dossier (www.uqtr.ca/psychologie ⇒ Programmes d'études ⇒ Études supérieures ⇒ Cliquer sur 2110 ou 2121 ⇒ Demande d'admission).

Une fois la liste des dossiers admissibles compilés, **deux types de comités d'évaluation** sont constitués. Les premiers comités, composé de professeur-e-s (et parfois de chargé-e-s de cours), évaluent les pièces annexes incluses dans les dossiers. Un second type de comités, composé de professeur-e-s, et parfois de chargé-e-s de cours, psychologues clinicien-ne-s et d'étudiant-e-s avancé-e-s dans leurs études doctorales, évalue les personnes candidates invitées en entrevue. Ces deux types de comités impliquent des personnes différentes. De cette manière, l'évaluation en entrevue est réalisée en aveugle par rapport à l'évaluation du mérite des annexes. Cette façon de procéder permet d'éviter qu'un membre de comité d'entrevue soit influencé par le résultat des annexes du dossier d'une candidature. Cette dernière information n'est pas communiquée aux membres des comités d'évaluation par entrevue. D'un concours à l'autre, la composition des membres des comités d'évaluation va varier. Les personnes candidates sont toutefois évaluées par plusieurs évaluateur-ric-e-s pour chaque élément de leur dossier, afin d'améliorer la validité du processus.

Une fois un dossier jugé admissible, les différentes pièces écrites sont transmises aux membres du premier type de comités d'évaluation. À la suite de l'évaluation, chaque personne candidate reçoit un pointage concernant chacun des éléments suivants : 1) Moyenne académique, 2) Relation d'aide et bénévolat, 3) Expérience d'assistantat, 4) Curriculum. La somme de ces pointages est calculée et toutes les candidatures (programmes 2110 et 2121 confondus) sont mises en rang à partir de leur pointage sur 75 (dossier académique et annexes).

Dans une seconde étape, à partir de ce pointage, 80% des personnes candidates ayant obtenu les meilleurs résultats sont contactées pour l'entrevue avec le second type de comité d'évaluation. L'entrevue compte pour 25 points. Un refus définitif sur la base de l'entrevue est prononcé à cette étape de la sélection lorsque l'évaluation d'un dossier le situe en dessous des 80% des personnes candidates ayant obtenu les meilleurs résultats.

6. MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS, ACCÈS ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS SUR LES PERSONNES CANDIDATES ET LEURS DOSSIERS

Pour encadrer le traitement des dossiers des personnes candidates, le CPCS du Département de psychologie de l'UQTR s'est inspiré des règles utilisées dans les concours de bourses des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi que des documents disponibles sur les processus de sélection dans les doctorats cliniques d'autres universités québécoises et canadiennes. En particulier, les renseignements recueillis lors du processus de sélection dans les programmes cliniques sont traités de manière confidentielle.

Pour les personnes candidates, ceci signifie que :

- excepté lorsque les personnes responsables de l'évaluation rencontrent les personnes candidates lors d'entrevues, les personnes candidates n'ont pas le droit de connaître l'identité des de ces personnes. En aucun cas le nom des évaluateur·rice·s et des renseignements à leur égard ne seront divulgués aux personnes candidates ni aux professeur·e·s désignés pour la supervision doctorale.
- si une personne candidate communique avec un membre d'un comité d'évaluation, cette personne doit s'abstenir de discuter avec la personne candidate et doit lui demander de communiquer avec la personne de contact au CPCS du Département de psychologie.
- aucune information additionnelle à celle fournie par le Registrariat de l'UQTR concernant l'évaluation des dossiers ne sera fournie (voir le contenu type de cette rétroaction plus bas).
- l'évaluation des pièces écrites du dossier de candidature est réalisée par des personnes différentes de celles qui effectuent les entrevues.
- la direction de recherche n'évaluera jamais le dossier de son candidate.t.e afin de limiter les biais positifs ou négatifs.

Pour les étudiant·e·s, psychologues, chargé·e·s de cours et professeur·e·s impliqué·e·s dans l'évaluation des personnes candidates, ceci signifie que :

- les informations incluses dans les dossiers des personnes candidates ne peuvent être utilisées que pour l'évaluation de ces dossiers dans le cadre du processus d'admission;
- les évaluateur·rice·s doivent protéger la confidentialité des dossiers et s'assurer de les détruire de manière sécuritaire une fois le processus d'évaluation terminé;
- tout aspect traité durant les réunions d'évaluation est de nature confidentielle. Les membres des comités d'évaluation établissent leur jugement uniquement sur la base des informations contenues dans le dossier. L'ensemble des évaluateur·rice·s signe un engagement à la confidentialité concernant le traitement des informations des personnes candidates;
- excepté les transmissions d'informations prévues dans le processus de concours, les personnes responsables de l'évaluation des personnes candidates ne divulgueront pas d'informations sur les candidat·e·s à toute tierce partie;
- il ne doit y avoir aucun conflit d'intérêts, apparent ou réel, entre les évaluateur·rice·s et les personnes candidates évaluées. Des exemples de situations de conflits d'intérêts et de rôles sont présentés à l'Annexe 2 de la Politique sur la conduite responsable et l'intégrité en recherche et création de l'UQTR (<https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/vrsg/Reglementation/146.pdf>);
- en aucun cas les évaluateur·rice·s ne transmettront de l'information sur les personnes candidates qu'ils/elles évaluent à d'autres évaluateur·rice·s, excepté lors des échanges prévus entre membres d'un comité d'entrevue qui évaluent les mêmes candidatures. Seul le Registrariat peut transmettre des informations aux personnes candidates sur leur performance, à partir de l'information fournie par le CPCS. Cette manière de procéder permet d'assurer la confidentialité des dossiers et l'intégrité du traitement, tout en respectant les rôles spécifiques dévolus à la direction du CPCS et aux évaluateur·rice·s.
- si des préoccupations émergent en cours de processus, les évaluateur·rice·s doivent contacter directement les commis ou la direction du CPCS, qui agiront en soutien auprès des évaluateur·rice·s.

Pour les professeur-e-s désigné-e-s comme directeur-trice-s principaux-le-s dans la demande de candidature, cela signifie que :

- ces personnes seront informées par la direction du CPCS du Département de psychologie si une offre d'admission a été faite ou non à la personne candidate soutenue;
- advenant que la candidature soit sur la liste d'attente ou non sélectionnée, la direction de recherche sera aussi informée de son rang sur cette liste d'attente;
- afin de prioriser la transmission de leur résultat aux personnes candidates via le Registrariat, le CPCS en psychologie finalisera tout d'abord cette opération. Dans un second temps, l'information sur les personnes candidates admises, sur la liste d'attente ou non admises sera transmise à l'ensemble des directions de recherche des personnes candidates. Les directions de recherche recevront uniquement cette information sur les personnes candidates qui leur sont directement rattachées;
- le détail de l'évaluation des personnes candidates ne sera pas fourni par l'UQTR aux directions de recherche envisagées par les personnes candidates. Si les personnes candidates décident de communiquer à leur direction de recherche leur performance pour les différents aspects évalués, cela doit relever d'un choix libre et éclairé de leur part.

7. PROCESSUS DE RÉTROACTION AUX PERSONNES CANDIDATES

7.1 NIVEAU DE DÉTAIL DE L'INFORMATION TRANSMISE AUX PERSONNES CANDIDATES

À la suite de l'évaluation de leur dossier et de leur éventuel passage en entrevue, une rétroaction sera transmise aux personnes candidates en utilisant les quartiles de la distribution des scores de l'ensemble des personnes candidates. Le classement relatif de chaque personne candidate sera présenté sous forme d'appartenance à des quarts de la distribution des scores (quarts 1, 2, 3 et 4) concernant leur classement sur les différents aspects évalués (moyenne, relation d'aide et bénévolat, expérience d'assistantat, CV, entrevue).

Voici un exemple qui illustre comment est réalisé un classement de personnes dans des quarts. Prenons une situation où 12 personnes présenteraient les scores suivants pour la catégorie « Relation d'aide et bénévolat » (score minimal = 0, score maximal = 15) :

Zoë	Paméla	Roger	Anaïs	Anne	Salma	Aïda	Adèle	Flore	Jean	Sven	Safia
13,75	12	13	8,75	11,5	13	14	9	8,25	7,5	14,5	15

Cette distribution de scores est tout d'abord mise en ordre décroissant des scores :

Safia	Sven	Aïda	Zoë	Salma	Roger	Paméla	Anne	Adèle	Anaïs	Flore	Jean
15	14,5	14	13,75	13	13	12	11,5	9	8,75	8,25	7,5

Puis, les scores sont séparés en quatre quarts sur la base des trois quartiles (ceux-ci sont calculés avec la formule des valeurs charnières de Tukey). Pour cet exemple, les quartiles sont les suivants : 1^{er} quartile = 13,875, 2^e quartile (médiane) = 12,5, 3^e quartile = 8,875 (représentés par des lignes vertes larges dans le tableau ci-dessous).

Premier quart (Quart 1)			Second quart (Quart 2)			Troisième quart (Quart 3)			Quatrième quart (Quart 4)		
Safia	Sven	Aïda	Zoë	Salma	Roger	Paméla	Anne	Adèle	Anaïs	Flore	Jean
15	14,5	14	13,75	13	13	12	11,5	9	8,75	8,25	7,5

Dans le cas où un score correspondrait à la valeur exacte d'un quartile, il sera attribué au quart inférieur. Par exemple, si la valeur « 9 » d'Adèle correspondait exactement au 3^e quartile, elle aurait été attribuée au troisième quart, et non au quatrième. Ceci dit, cette division en quart n'a pas d'impact direct sur la sélection des personnes candidates, laquelle repose

uniquement sur le classement des personnes sur la base du score total. Cette information permet toutefois aux personnes candidates de savoir comment leur dossier s'est positionné de manière relative aux autres dossiers sur les différents éléments cotés dans le processus de sélection.

Pour revenir à l'illustration plus haut, voici un exemple de rétroaction qui pourrait être transmis à la candidate nommée « Salma » dans le tableau. Le positionnement de la candidate dans les quarts sera présenté sur chacun des éléments cotés dans son dossier. Rappelons que l'exemple ci-dessus détaille uniquement le calcul pour « Relation d'aide et bénévolat ». Toutefois, le même calcul sera réalisé pour les quatre autres éléments du dossier. Ceci n'est qu'un exemple de réponse, puisque le message sera personnalisé en fonction de la présence ou non d'une offre d'admission à la personne.

Bonjour Salma Bonaventure,

Nous vous remercions d'avoir participé au concours 2022-2023 de sélection des personnes candidates aux doctorats cliniques du Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

[...]

Une distribution de scores peut être séparée en quatre quarts. Le premier quart comprend le 25% des scores les plus élevés (75% des personnes candidates ont un score inférieur à ce quart), le second quart comprend le 25% des scores suivants (50% des personnes candidates ont un score inférieur à ce quart et 25% ont un score supérieur à ce quart), le troisième quart comprend le 25% des scores suivants (25% des personnes candidates ont un score inférieur à ce quart et 50% ont un score supérieur) et enfin, le quatrième quart comprend le 25% des scores les plus faibles (75% des personnes candidates ont un score supérieur à ce quart).

Vous vous êtes classé·e de la façon suivante pour votre candidature:

- Moyenne académique: Quart 2
- Relation d'aide et bénévolat: Quart 2
- Expérience d'assistantat: Quart 4
- CV: Quart 2
- Entrevue: Quart 1

Vous pouvez utiliser cette information pour déterminer sur quel(s) aspect(s) votre dossier s'est démarqué ou au contraire, était moins remarquable que celui des autres personnes candidates à ce processus d'admission aux doctorats cliniques en psychologie. Aucune information plus détaillée que celle-ci ne sera fournie concernant votre performance dans ce concours d'admission.

Nous insistons sur le fait que le processus d'admission est un concours basé sur le mérite relatif de tous les dossiers qui sont présentés à chaque concours. Pour cette raison, si une personne redépose une candidature à un concours ultérieur, le pointage et le classement précédents d'une candidature à ce concours ne pourront être comparés avec ceux de l'année en cours. Ceci est dû au fait que l'ensemble des dossiers peut être plus ou moins compétitif d'une année à l'autre, raison pour laquelle un score brut identique d'une candidature à deux concours peut être positionné différemment.

[...]

7.2 DÉLAI DE RÉPONSE AUX PERSONNES CANDIDATES

Une fois le processus d'évaluation des dossiers écrits et par entrevues terminé, la direction du CPCS en psychologie examine le classement des dossiers avec le personnel du CPCS en psychologie. Les réponses sont élaborées individuellement et consignées aux dossiers des personnes candidates. La responsabilité de la transmission des résultats et les offres d'admissions relèvent ensuite du Registrariat de l'UQTR. Comme le Département de psychologie n'est qu'un département parmi ceux de l'UQTR, il est possible que la transmission des résultats aux personnes candidates s'échelonne sur plusieurs jours, en fonction des ressources disponibles au Registrariat pour effectuer cette opération. Il est donc possible que certaines personnes candidates reçoivent une réponse concernant leur candidature avant d'autres. Comme le CPCS en psychologie n'est pas responsable du processus de transmission des résultats aux personnes candidates, il ne possède pas de levier pour accélérer ce processus. Au niveau du Département de psychologie, nous mettons toutes nos ressources en jeu pour offrir une rétroaction, dès que possible, aux personnes candidates.

7.3 INTERACTIONS ENTRE LES PERSONNES CANDIDATES ET LEUR SUPERVISEUR·E POTENTIEL·LE AU DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE DE L'UQTR

Une fois avisées du résultat au processus d'admission, il est suggéré aux personnes candidates d'informer dès que possible les personnes ayant endossé leur candidature de leur décision de venir ou non étudier sous leur supervision.

8. DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

Q : Est-ce vrai que si j'ai un sujet d'essai ou de thèse qui est proche de mes intérêts de pratique clinique, cela augmente mes chances d'être admis·e ?

R : Non, le choix du sujet de l'essai ou de la thèse ne fait pas partie des critères évalués. Il n'y a pas de critère qui est utilisé pour évaluer s'il y a une adéquation entre l'orientation professionnelle et le sujet de l'essai ou de la thèse.

Q : Est-ce que le fait que certain·e·s professeur·e·s ont appuyé des personnes candidates spécifiques biaise le processus de sélection si ces personnes participent à ce même processus ?

R : Les personnes candidates qui ont reçu une lettre d'acceptation de supervision ou de recommandation ne sont jamais évaluées par les professeur·e·s ayant endossé leur candidature. Les dossiers sont appariés avec des évaluateur·rice·s de manière à éviter les conflits de rôle.

Q : Malgré cela, est-il possible que les évaluateur·rice·s s'inter-influencent, puisque ces personnes sont des collègues de travail dans un même département ?

R : Les évaluateur·rice·s ont comme consigne de ne pas divulguer d'information sur les personnes candidates et leur engagement à ce sujet protège l'intégrité et l'impartialité du processus de sélection. Lors des entrevues, le contenu des échanges sur des personnes candidates ayant rencontré les membres d'un même comité est confidentiel. Les commentaires relatifs à une personne candidate spécifique ne sont pas communiqués à des personnes à l'extérieur du comité, à l'exception de la cotation numérique transmise à la direction du CPCS pour effectuer le classement des personnes candidates.

Q : J'ai reçu une offre d'admission dans une autre université que l'UQTR. Je me suis très bien classé-e dans le concours de l'autre département de psychologie, je ne comprends donc pas pourquoi je n'ai pas reçu une offre pour une entrevue dans votre département. Pourquoi n'ai-je pas bien été classé-e par le Département de psychologie de l'UQTR ?

R : Il peut y avoir plusieurs causes à la situation que vous évoquez. La principale est que les différents départements de psychologie n'utilisent pas les mêmes critères pour évaluer les personnes candidates, en fonction, entre autres, des intentions pédagogiques de chaque département. De plus, si vous avez été appelé-e en entrevue, il se peut que celle-ci se soit déroulée différemment selon les milieux, ce qui a pu mener à des évaluations différentes.

Q : Je suis extrêmement déçu-e, puisque je suis globalement un-e étudiant-e performant-e et j'ai beaucoup travaillé pour pouvoir être admis-e au doctorat clinique. Pourquoi n'ai-je pas été admis-e ?

R : L'accès aux programmes de doctorats cliniques en psychologie est très compétitif. La forte majorité des dossiers soumis indique des profils de personnes candidates qui se sont beaucoup investies dans leur formation. Comme l'accès aux programmes est contingenté en fonction des ressources de formation disponibles, il y a toujours de très bonnes personnes candidates qui ne reçoivent pas d'offre d'admission.

Q : Je trouve qu'il est injuste de sélectionner des personnes sur la base de leur performance académique, alors que ce sont des qualités humaines qui devraient prédominer pour devenir psychologue. Pourriez-vous enlever le contingentement pour l'accès aux doctorats cliniques au Département de psychologie de l'UQTR ?

R : L'accès aux programmes de doctorats cliniques en psychologie est contingenté en fonction des ressources disponibles dans les départements de psychologie (nombre de superviseur-e-s, nombre de professeur-e-s, capacité des milieux de formation à offrir des places d'internat et de stage, ratio d'encadrement des étudiant-e-s aux cycles supérieurs dans les classes, etc.) pour permettre un encadrement adéquat des étudiant-e-s lors de leur formation. Au-delà d'un certain nombre d'étudiant-e-s, un encadrement suffisant lors de la formation n'est plus possible, ce qui mettrait en péril la capacité du département à fournir une offre de formation de qualité, pour répondre pleinement aux exigences de l'Ordre des psychologues du Québec. **Mentionnons également que le Département de psychologie de l'UQTR se classe avantageusement concernant le nombre d'offres d'admissions (35 en 2020-21) par rapport au nombre de candidatures (104 en 2020-21, donc 34% ont reçu une offre d'admission au printemps).** Peu de données comparatives sont publiquement disponibles à travers le Canada sur ce sujet. Toutefois, un sondage publié par la Société canadienne de psychologie et datant de 2005-2006 rapportait des taux entre 5% et 32% dans onze universités canadiennes (<https://cpa.ca/cpasite/UserFiles/Documents/students/Applying%20to%20Graduate%20School%20presentation%20notes%20French.pdf>). Des données plus récentes sur l'accès aux programmes de doctorats cliniques en psychologie à l'Université d'Ottawa indiquent des taux d'acceptation entre 8% et 13% sur la période 2014-2020 (<https://sciencessociales.uottawa.ca/psychologie/programmes/psychologie-clinique/statistiques>). À l'Université de Montréal, ces taux étaient respectivement de 11% et de 10% pour 2018 et 2019 (<https://web.archive.org/web/20210724214514/https://psy.umontreal.ca/programmes-cours/secteur-psychologie-clinique>), ainsi que 8% pour 2020 et 7% pour 2021 (<https://web.archive.org/web/20220521133056/https://psy.umontreal.ca/programmes-cours/secteur-psychologie-clinique>), avec des notes cumulatives minimales au baccalauréat respectivement de 4,09 et de 4,16 sur 4,3 pour ces deux dernières années.

Q : Mon dossier présente une moyenne académique qui me situe parmi les meilleurs étudiant-e-s de ma cohorte. Pourquoi mon dossier a-t-il été éliminé lors de l'entrevue ?

R : Si vous vous classez en dessous de 80% des meilleures personnes candidates lors du processus d'entrevue, votre dossier sera automatiquement écarté. L'entrevue est réalisée à l'aveugle par rapport au reste du dossier, de manière à ne pas influencer le jugement des évaluateur-ric-e-s lors de l'entrevue. Nous reconnaissons qu'avoir sa candidature écartée dans un concours n'est pas une bonne nouvelle à recevoir, mais la compétition pour l'admission aux doctorats en psychologie clinique est très concurrentielle.

Q : En plus de mon classement pour chacun des aspects évalués, est-ce que vous pourriez me transmettre le pointage brut que j'ai obtenu à chacun d'entre eux ?

R : Cette information n'est pas communiquée aux personnes candidates. Le pointage brut est de toute manière peu pertinent, puisque c'est le classement relatif des personnes candidates qui détermine s'il y a ou non une offre d'admission. Par exemple, selon les années de concours, un score de 11 sur 15 pour un élément pourrait classer une candidature dans le Quart 2. Une autre année, un score plus élevé, par exemple 11,5 sur 15 pourrait générer un classement dans le Quart 3. Ceci peut survenir par exemple si les autres personnes candidates ont tendance à présenter une performance globalement plus élevée sur cet aspect de l'évaluation.

Q : J'aimerais obtenir le détail des critères utilisés et ma cotation à ceux-ci pour juger de ma performance lors de l'entrevue et obtenir une rétroaction qualitative du comité d'entrevue. Est-ce que vous pourriez me transmettre cette information pour que je puisse mieux me préparer en vue d'une nouvelle candidature l'an prochain ?

R : Un score maximal de 25 points est utilisé pour l'entrevue, soit 5 points pour les habiletés de communication, 15 points pour les habiletés relationnelles et 5 points pour la capacité de réflexion. L'entrevue vise à évaluer la personne de manière globale, par rapport aux objectifs de formation de nos programmes doctoraux cliniques en psychologie. De plus, les échanges qualitatifs qui ont lieu au sein d'un comité de sélection lors des entrevues demeurent confidentiels et ne sont pas dévoilés. Un score quartile global comme pour les autres composantes de la sélection sera transmis aux personnes candidates.

Q : J'aimerais pouvoir parler à l'un des membres du comité d'entrevue pour avoir son avis sur ma performance.

R : Les personnes candidates ne doivent en aucun cas contacter les membres des comités d'entrevue. Si une telle situation survient, les évaluateur-ric-e-s doivent transférer la demande à la direction du CPCS en psychologie et s'abstenir d'échanger avec les personnes candidates. Aucune information additionnelle à celle transmise lors de la diffusion des résultats ne sera transmise concernant la performance des personnes candidates au concours de sélection.

Q : La personne qui a accepté de me superviser est-elle au courant de ma performance au concours d'admission ?

R : La personne qui a accepté de vous superviser est informée uniquement des éléments suivants : si vous avez reçu une offre d'admission ou, si vous n'en avez pas reçu, si vous êtes sur la liste d'attente et à quelle position, ou encore, si votre candidature n'a pas été retenue. Votre classement relatif pour chacun des éléments évalués lors du concours n'est pas communiqué à la personne qui a accepté de vous superviser. Vous avez la possibilité de communiquer ou non cette information à cette personne, mais ce choix vous revient.

Q : D'autres étudiant-e-s ont déjà reçu une offre d'admission, et je n'ai toujours pas eu de réponse, est-ce normal ?

R : Une fois les résultats consignés par le CPCS en psychologie dans le dossier des personnes candidates, c'est le Registrariat de l'UQTR qui est responsable de communiquer ceux-ci aux personnes candidates. Ce processus au niveau du Registrariat peut s'échelonner sur quelques jours, raison pour laquelle ce ne sont pas toutes les personnes candidates qui reçoivent une offre d'admission de manière simultanée. Le CPCS en psychologie n'a pas d'influence sur les délais de traitement à ce niveau.

Q : Je suis sur la liste d'attente, comment puis-je savoir si j'ai une probabilité suffisamment élevée d'être admis-e dans votre département ?

R : Les scores minimaux obtenus au cours des derniers concours par des personnes candidates à qui une offre d'admission a effectivement été transmise à la fin du processus (été) sont indiqués plus haut. Il est cependant important de garder à l'esprit que les seuils passés ne sont pas forcément des prédicteurs des scores nécessaires à un concours d'une année particulière. Ces scores fluctuent à la hausse ou à la baisse selon la force globale des dossiers qui sont déposés à chaque concours.

Q : Pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer quel est mon rang dans le classement global de toutes les personnes candidates ? J'aimerais savoir à quel point j'ai été performant-e.

R : Seuls les quarts permettant de situer la performance des personnes candidates pour les différents éléments évalués sont fournis aux personnes candidates. À l'exception des personnes situées sur la liste d'attente pour lesquels ce rang sur la liste d'attente est communiqué, le classement des personnes candidates n'est pas fourni.

Q : J'ai bien pris connaissance de mon classement dans les quarts pour les éléments d'évaluation. Pourriez-vous toutefois me transmettre de l'information plus qualitative sur ma performance pour que je puisse m'améliorer?

R : Aucune information plus détaillée que celle fournie par le Registrariat ne sera transmise aux personnes candidates. La direction du CPCS en psychologie n'a pas accès à des éléments qualitatifs additionnels sur l'évaluation des personnes candidates. Les notes personnelles prises par les personnes responsables de l'évaluation concernant les dossiers sont confidentielles, ne sont pas consignées dans les dossiers et sont détruites à la fin des évaluations. De plus, les échanges qui ont lieu entre les membres pour l'évaluation des personnes en entrevue sont également confidentiels et ne seront en aucun cas diffusés aux personnes candidates ni discutés de manière nominative avec des personnes externes à un comité d'évaluation spécifique.

Q : Pour différentes raisons, je pense avoir été favorisé-e ou défavorisé-e en fonction des liens entre la personne qui propose de me superviser et les membres des comités d'évaluation. Est-ce que c'est possible ?

R : Différentes mesures sont en place pour protéger les personnes candidates de biais implicites ou explicites concernant les dossiers à évaluer. Tout d'abord, ce ne sont pas les évaluateur-ice-s qui peuvent décider à quel comité ils appartiennent. Ensuite, les dossiers sont assignés de manière à limiter la survenue des conflits d'intérêts (ex. : un évaluateur ne peut évaluer le dossier pour lequel il propose de diriger ou de codiriger une personne candidate). En outre, tous les membres des comités d'évaluation sont tenus de respecter le *Code d'éthique et de déontologie des membres du personnel* (<https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/158.pdf>) (2017-CA635-07.01-R6900) ainsi que la *Politique sur la conduite responsable et l'intégrité en recherche et création* (<https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/146.pdf>) (2016-CA625-11.05-R6790). Plusieurs démarches sont aussi réalisées afin de rendre anonyme certains aspects du dossier, pour dissocier les personnes candidates de la personne

qui prévoit les superviser. Enfin, comme les évaluateur-ric-e-s sont tenus au respect de la confidentialité des dossiers évalués, cela limite la probabilité de survenue de la situation à laquelle vous faites référence.

Q : J'ai réalisé mes études à l'UQTR, est-ce que le fait que je provienne de cette université augmente, ou à l'inverse, diminue, ma probabilité d'être admis-e comparativement à un-e étudiant-e provenant d'une autre université ?

R : Seuls les critères de la grille de cotation sont considérés pour établir le classement des personnes candidates et ils sont appliqués uniformément, indépendamment de l'université de provenance des personnes candidates. À travers les années, la probabilité de recevoir une offre d'admission selon l'université de provenance varie. Vous avez plus haut des informations sur l'université de provenance des personnes candidates à qui des offres d'admission ont été effectuées ou qui ont été effectivement admises lors de processus de sélection récents.

Q : Si je reprends un cours de baccalauréat pour tenter d'augmenter ma moyenne académique dans le but de soumettre une nouvelle fois ma candidature au doctorat clinique, comment est-ce pris en compte ?

R : C'est la moyenne cumulative qui est dans votre dossier qui est utilisée. Lorsque vous reprenez un cours, la moyenne est calculée avec la note la plus récente que vous avez obtenue.

Q : Malgré tous les aspects abordés ci-dessous, je pense qu'il y a eu un problème avec l'évaluation de mon dossier. Qui puis-je contacter pour en parler?

R : Le Département de psychologie a à cœur d'utiliser un processus d'évaluation des personnes candidates qui respecte les politiques d'intégrité de l'UQTR. Si les réponses indiquées dans ce document ne permettent pas de répondre à vos questionnements, vous pouvez contacter la direction du Comité de programmes de cycles supérieurs en psychologie à l'adresse suivante : Dir.Cycles.Sup.Psychologie@uqtr.ca